

LA CHAÎNE DES PUY ET LA FAILLE DE LIMAGNE

LA DÉFINITION D'UN PÉRIMÈTRE ET LE DIFFICILE EXERCICE DU RECENTRAGE

Cécile Olive-Garcia, Chef de projet, Conseil général du Puy-de-Dôme.

L'étude de cas de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne illustre le difficile exercice de la définition d'un périmètre lors de l'élaboration d'une candidature sur la Liste du patrimoine mondial. C'est en effet un travail de longue haleine, qui nécessite de confronter tout à la fois enjeux locaux, nationaux et internationaux ; comme de combiner de manière idoine validité scientifique, capacité de gestion et cohérence territoriale. Cela implique pour les porteurs de projet de se garantir des marges de manœuvre, notamment en matière politique, en ne partant pas avec un « périmètre a priori », car leur ouvrage sera invariablement remis sur le métier et ils devront être en mesure d'expliquer les choix retenus aux acteurs concernés.

En ce qui concerne l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne, plusieurs scénarii sériels ont été étudiés entre 2007 – date du début du projet – et 2011 – date de finalisation du dossier d'inscription –, allant même jusqu'à une candidature transnationale regroupant plusieurs champs de volcans monogéniques dans le monde.

Ce processus et sa logique seront abordés dans cet article, à travers notamment les différentes options envisagées et celle finalement retenue ; mais également ce que ce choix implique en termes de partage et d'explication du projet au niveau territorial.

I. Approche méthodologique : le montage d'une candidature au patrimoine mondial et ses exigences

La définition d'un périmètre dans le cadre d'une proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial met en jeu plusieurs logiques – scientifique, politique et de gestion – ; mais peut également ressortir de considérations stratégiques au regard des orientations du Comité du patrimoine

mondial et de ses organisations consultatives en ce qui concerne les futures inscriptions. En effet, avec une Liste qui avoisine les mille sites (962 à l'issue du 36^e Comité du patrimoine mondial de Saint-Pétersbourg), des études thématiques émanant de l'UICN ou de l'ICOMOS analysent régulièrement les catégories de biens inscrits, identifiant lesquelles sont déjà suffisamment – voire trop – représentées, et quelles autres restent à illustrer. C'est notamment une étude de l'UICN sur

les sites volcaniques du patrimoine mondial (*World Heritage volcanoes : A thematic study. A global review of volcanic World Heritage properties : present situation, future prospects and management requirements* (2009), IUCN, *Protected Areas Programme ; IUCN World Commission on Protected Areas*) qui nous a menés à reconsidérer notre proposition de valeur universelle exceptionnelle et les attributs la constituant, et par conséquent à envisager plusieurs scénarii de périmètre.

En effet, la réflexion initiale, lancée en 2007 par le Conseil général du Puy-de-Dôme, ne portait que sur l'inscription de la Chaîne des Puys, alignement particulièrement complet et esthétique de quelque quatre-vingt volcans. Pour constituer cette candidature, le choix a été fait de consulter un grand nombre d'universitaires ayant mené des recherches sur ce site, que ce soit dans les domaines géologiques, géographiques, historiques, biologiques ou ethnographiques, afin d'identifier sur quels critères pourrait reposer une candidature. Cette phase initiale, qui a également permis d'évaluer la faisabilité de la démarche, a duré près d'un an et a précédé la constitution des premières fiches d'hypothèses présentant une justification des critères retenus, une déclaration provisoire de valeur universelle exceptionnelle (VUE) ainsi qu'une brève analyse comparative.

Cette ébauche de dossier a été immédiatement testée auprès des services du Ministère de l'Ecologie, et plus particulièrement de la sous-direction de la qualité du cadre de vie, ainsi que des chargés de programme de l'IUCN France ; lesquels demeurèrent nos interlocuteurs réguliers durant les cinq ans de la constitution de notre dossier de candidature, questionnant nos choix et nous incitant parfois à réorienter notre travail comme cela sera détaillé plus avant. Le Ministère de la Culture, à travers sa direction des patrimoines, nous a lui précieusement conseillés sur la conduite institutionnelle du projet auprès des instances nationales et internationales.

Ce travail itératif et patient a également reposé sur une équipe projet pluridisciplinaire et transversale. En effet, le choix de Jean-Yves Gouttebel, président du Conseil général du Puy-de-Dôme et porteur politique de la candidature, a été de donner du temps au projet – notamment pour développer une concertation et un portage très larges - comme de privilégier les compétences universitaires et techniques locales à celles d'un bureau d'études. Ce choix a permis de nouer des partenariats solides autour de la candidature ; de favoriser son appropriation au niveau local à la faveur de plusieurs dizaines de réunions publiques ; comme de désamorcer certaines oppositions sur le terrain en travaillant plus particulièrement avec les acteurs du site : élus municipaux, agriculteurs, bergers, professionnels du tourisme et associations de sportifs notamment.

Cela a enfin posé les bases d'une gouvernance nouvelle de cet espace, en faisant notamment entrer les scientifiques dans le processus de décision de collectivités territoriales, ce qui était assez inédit dans le Puy-de-Dôme.

Pour résumer le travail mené, on distingue six grandes étapes méthodologiques qui ont jalonné l'élaboration de la candidature de la Chaîne des Puys – faille de Limagne entre 2007 et 2012 :

- 2007-2008, étude de faisabilité : entretiens avec des universitaires, lecture de dossiers inscrits, rencontres d'experts de l'IUCN et étude des orientations stratégiques ;
- 2009, définition des premières propositions de VUE et périmètres associés, testées au niveau national auprès de nos interlocuteurs institutionnels ;
- 2010, constitution de dossiers de candidature sur la liste indicative française : deux dossiers préparatoires de 200 et 100 pages présentés au Comité des Biens français du patrimoine mondial avant la rédaction de la candidature à proprement parler, qui ont permis d'affiner l'argumentaire de VUE et, de ce fait, d'arrêter un périmètre ;

- 2010, mise en place de conventions locales pour le portage de la candidature et passages devant le Comité des Biens français du patrimoine mondial : importance du rôle de notre rapporteur, Yves Luginbühl, pour questionner le dossier dans ses rapports d'évaluation ;
- 2011, constitution du dossier de candidature complet entre janvier et septembre ; réunions publiques et ateliers de travail participatifs pour l'élaboration du plan de gestion ; arrêt définitif du périmètre de la candidature et « grand oral » devant le Comité des Biens français du patrimoine mondial ;
- 2012, nouvelle phase locale, nationale et internationale de travail avec le Centre du patrimoine mondial et l'UICN qui a notamment vu la précision des cartes à l'échelle cadastrale et l'approfondissement du plan de gestion.

II. Un bien, trois scenarii : maïeutique du périmètre Chaîne des Puys- faille de Limagne

Au regard des paramètres précédemment évoqués - exigences scientifiques, capacités de gestion, valeur et opportunité internationales -, le profil du bien et son découpage ont évolué au gré des avancées de l'équipe pluridisciplinaire, mais également au regard des réactions des interlocuteurs ministériels et des experts internationaux auxquels le projet a été confronté lors de rencontres et colloques. Trois grands scenarii ont ainsi successivement été envisagés entre 2009 et 2011, avant d'aboutir à la proposition de l'ensemble tectono-volcanique de la Chaîne des Puys – faille de Limagne :

- la série transnationale de champs de volcans monogéniques ;
- la série locale basée sur l'exhaustivité magmatique et volcanique ;
- le bien d'un seul tenant, autour de la maquette de géologie structurale et de l'homogénéité paysagère.

Quelques questionnements fondamentaux ont conduit à ce dernier périmètre, qui s'est finalement imposé de lui-même comme le seul pertinent :

- Quel type de bien, selon quels critères et avec quels attributs, serait de valeur universelle exceptionnelle ?
- Ce type de bien correspond-il à des lacunes identifiées sur la Liste du patrimoine mondial ou, au contraire, fait-il partie des catégories jugées suffisamment représentées par les organisations consultatives ?
- Notre bien se suffit-il à lui-même ou serait-il opportun de l'inclure dans une série nationale ou transnationale ?
- Quelles en seraient alors les capacités de portage, de gestion et de gouvernance et serions-nous capables de coordonner une telle démarche dans la configuration initiale de l'équipe projet ?
- Sur chaque délimitation envisagée, et notamment dans le cadre d'une série, les capacités réglementaires et de gestion sont-elles viables et suffisantes ?
- Enfin, selon la configuration retenue, un accord politique est-il possible et qui prendrait le leadership de la démarche ?

La série transnationale de champs de volcans monogéniques avait tout d'abord été suggérée en 2009 par le Ministère de l'Ecologie lors de nos tous premiers rendez-vous de travail. Cette option, d'ordre plus diplomatique et stratégique, était guidée par le souci du Comité du patrimoine mondial de rééquilibrer la Liste au profit des pays les moins représentés, doublée d'une réflexion globale sur l'avenir des inscriptions à l'approche des mille sites. Dans ce cadre, les biens sériels apparaissaient dans les *Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial* comme l'une des réponses possibles, non sans l'accompagner d'un durcissement des évaluations et d'exigences accrues en matière d'argumentaire scientifique, de cartographie et de mesures de gestion. Exigences répercutées au niveau fran-

çais où toute nouvelle demande d'inscription sur la liste indicative nationale examinée par le Comité des Biens français du patrimoine mondial requiert un important travail préparatoire et des dossiers déjà très avancés.

L'étude thématique de l'UICN sur les volcans du patrimoine mondial parue au même moment, et qui limite à des catégories très précises les possibilités d'inscription de nouveaux sites volcaniques, jouait en faveur de cette proposition de série transnationale. Elle a, en tout état de cause, largement influencé les orientations de notre candidature jusqu'à sa constitution finale.

Deux candidatures alors en gestation, celles de Wudalianchi et d'Auckland respectivement inscrites sur les listes indicatives chinoise et néo-zélandaise, portaient également sur des champs de volcans monogéniques et ont été un temps envisagées comme partenaires. Mais cette hypothèse a rapidement été écartée compte tenu de la difficulté à justifier la série autrement que par opportunité thématique, comme à élaborer une déclaration de valeur universelle cohérente. De plus, les premiers échanges entamés avec les sites concernés ont fait ressortir que la candidature chinoise était déjà très avancée et que les autorités locales étaient peu enclines à se fondre au sein d'une série ; quant à l'inverse la proposition néozélandaise semblait en passe d'être abandonnée faute de résultats concluants de leur première analyse comparative. Cela indique combien des projets de séries transnationales nécessitent une synchronisation des objectifs, méthodes et calendriers de travail dès le départ, car il est très difficile de les faire coïncider a posteriori.

Cette hypothèse transnationale écartée, un deuxième scénario a été étudié, celui de la



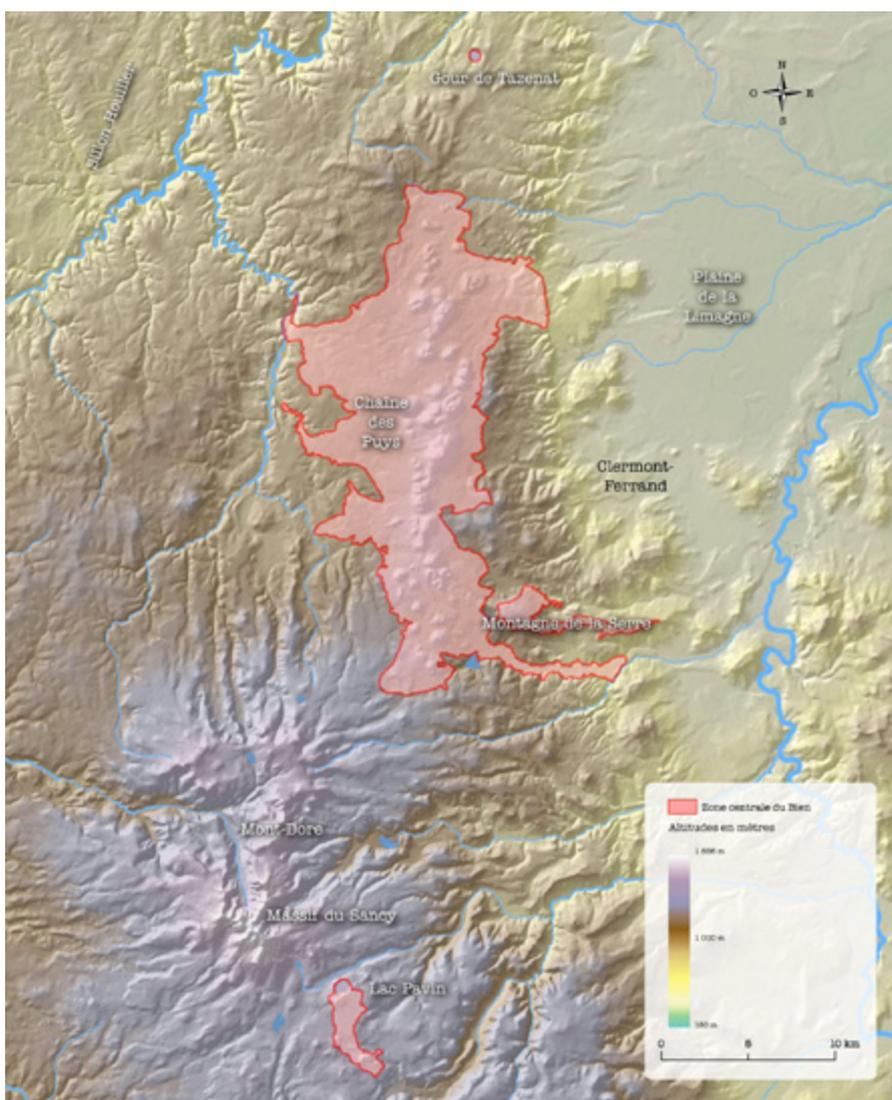
Site de Wudalianchi, Chine. (Source : Cécile Olive-Garcia.)

série locale articulée autour de l'exhaustivité volcanique de la Chaîne des Puys. En effet, du point de vue chronologique et chimique, on peut rattacher à la Chaîne des Puys des édifices relativement distants et situés dans des contextes géographiques très différents de celui du plateau des Dômes ; à savoir à une dizaine de kilomètres au nord, la zone de collines et de gorges des Combrailles, et à une vingtaine de kilomètres au sud, la zone montagneuse du Sancy. Le parti-pris de ce périmètre divisé en trois entités, était de mettre en exergue la richesse magmatique de la Chaîne des Puys qui présente pratiquement tous les faciès de laves recensés et leurs édifices associés avec notamment deux maars en eau, celui basique de Tazenat dans les Combrailles, et celui acide du Pavin dans le Sancy.

Mais cette approche n'était pas sans poser différents problèmes, au premier rang desquels le caractère strictement volcanique de cette série, le manque d'homogénéité et d'équilibre entre ses différentes composantes de tailles très disparates, et surtout leur distance visuelle qui rendait difficile leur compréhension. Tout cela fragilisait la proposition et ce scénario a été déconseillé tant par le Comité des Biens français du patrimoine mondial auquel il avait été présenté en novembre 2010, que par un expert britannique de l'UICN international venu visiter le site.



Site d'Auckland, Nouvelle Zélande. (Source : Jacques Tacot.)

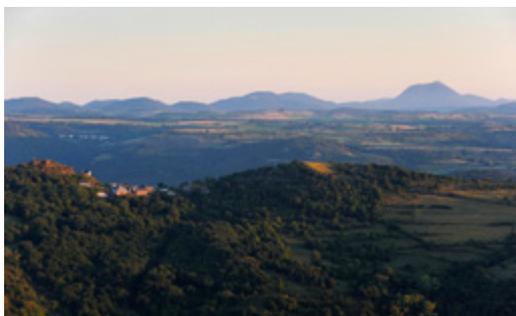


Délimitation du bien en série envisagé en novembre 2010, présentant la totalité des édifices volcaniques rattachés à la Chaîne des Puys. (Source : Eric Langlois, CERAMAC.)

C'est ce même expert, Christopher Wood, qui n'était autre que l'auteur de l'étude thématique *A global review of volcanic World Heritage properties : present situation, future prospects and management requirement*, qui nous a orientés vers une approche géologique plus globale, centrée certes sur la Chaîne des Puys, mais mettant également en lumière tout son contexte géologique qui constitue en fait la vraie originalité du bien. En effet, outre le remarquable chapelet de volcans différenciés, sont ici concentrés sur un périmètre très restreint tous les grands mécanismes qui structurent le relief des continents : l'orogénèse et l'érosion (le plateau des Dômes) ; le rifting (la faille de Limagne) ; l'inversion de reliefs (la Montagne de la Serre) et le volca-

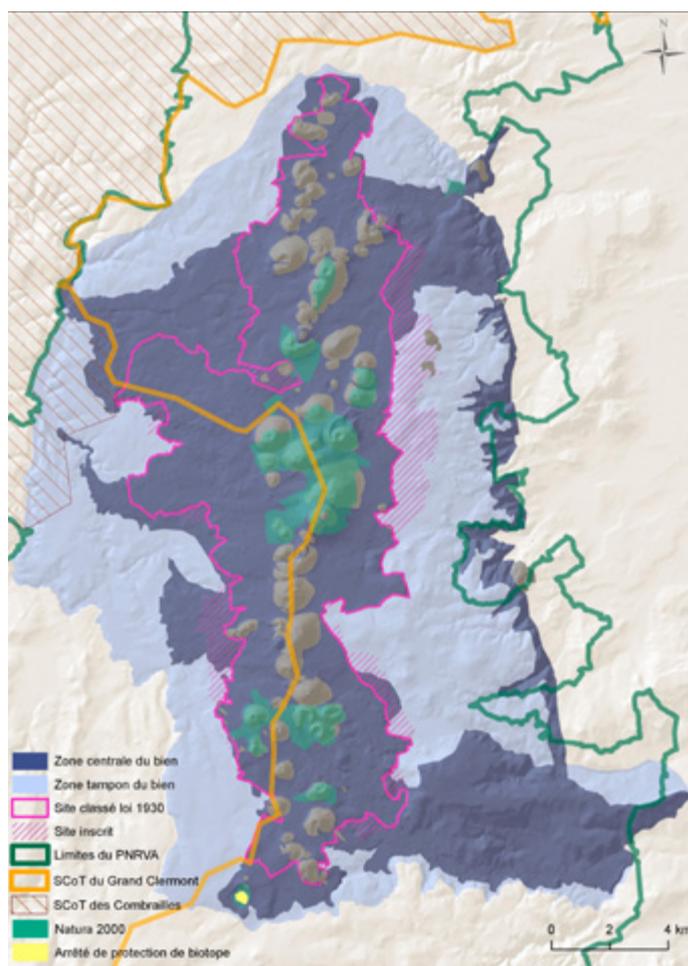
nisme (la Chaîne des Puys). 350 millions d'années d'histoire de la Terre sont ainsi données à lire dans le paysage, comme sur une véritable maquette de géologie structurale, rendant ce site tout à fait didactique. Une telle influence dominante de la structure géologique sur le paysage est rarement aussi bien observée que sur cet ensemble tectono-volcanique. Par ailleurs, aucun État-Partie n'a proposé à ce jour d'inscrire un site qui illustre de manière globale les processus tectoniques et magmatiques (critère (viii) de l'UNESCO). Ce choix, qui permettait donc de combler un des manques de la Liste, avait également l'avantage de présenter un bien homogène, très clairement délimité et identifiable sur le plan paysager. C'est une collection complète

d'objets géologiques que l'on peut embrasser du regard depuis la plaine de Limagne, où l'idée pédagogique du savoir se combine à celle de l'esthétique. Et tel un musée à ciel ouvert, ce bien d'un seul tenant semble répondre à une véritable scénographie. Le piédestal de la faille y met naturellement en exergue l'alignement des miniatures volcaniques, auquel s'ajoute un jeu naturel sur les proportions et la disposition des édifices, dont les plus imposants sont placés comme délibérément en son centre. Cela dessine une ligne de crête des plus harmonieuses et graphiques (critère (vii) de l'UNESCO).



Ensemble volcano-tectonique de la Chaîne des Puys – faille de Limagne. (Source : Jodie Way.)

A la pertinence scientifique de ce choix, s'ajoute le fait que l'ensemble du périmètre proposé fait déjà l'objet de protections réglementaires et de documents de planification à travers le site classé loi 1930 de la Chaîne des Puys et le site inscrit attenant ; la charte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne qui s'étend sur tout le plateau jusqu'à la faille ; et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Grand Clermont qui doit tenir un rôle déterminant en ce qui concerne le contrôle de l'étalement urbain. Enfin, le bien est complètement interconnecté avec sa zone tampon dont une portion relie la Chaîne des Puys à la faille de Limagne, qui non seulement préserve les principaux points de vue et abords paysagers du site, mais également concentre les principales actions du plan de gestion.



Délimitation de l'ensemble tectono-volcanique tel que proposé pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. (Source : Eric Langlois, CERAMAC.)

Cette étude de cas illustre le fait que le périmètre est le dernier élément à être arrêté dans la constitution d'un dossier d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Celui de l'ensemble Chaîne des Puys – faille de Limagne a ainsi évolué jusqu'en juin 2011, soit quatre ans après le début de notre travail et trois mois avant le premier dépôt de notre dossier. Le périmètre s'impose donc de lui-même, en toute fin de processus, et il est difficile à décréter a priori malgré les tentations dont font parfois montre les porteurs de projets.

III. Construction d'un discours patrimonial et ce que cristallisent les questions de périmètre

Localement, le passage d'un bien sériel à un bien d'un seul tenant a de fait exclu certaines communes et a demandé un nécessaire travail politique auprès des maires concernés. Cela ne fut pas sans générer auprès des élus et autres acteurs locaux des interrogations, voire même quelques contestations, emblématiques de phénomènes de tension souvent observés lors d'inscriptions sur la Liste du patrimoine mondial, entre proposition de valeur universelle et perceptions locales qui se cristallisent autour d'un dedans et un dehors.

Cela souligne le fait que les questions de périmètre peuvent être sujettes à des controverses durables et entraînent un besoin d'explication, de clarté et de présence régulière sur le territoire. Ainsi, nous poursuivons toujours les réunions publiques et rencontres avec les conseils municipaux dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion et du fonctionnement des instances de gouvernance. Ces échanges nous montrent combien ces problématiques sont complexes et le consensus fragile. C'est un travail de long terme qui dépasse très largement le temps du projet de candidature.

Cela interroge *in fine* la construction du discours patrimonial, entre invention d'un bien, en l'occurrence le nouvel éclairage donné sur l'environnement géologique de la Chaîne des Puys et notamment sur la faille de Limagne ; interprétation de sa valeur au regard de critères internationaux largement méconnus des non-initiés ; et partage de cette valeur avec les acteurs locaux. En effet, la définition d'une VUE, conceptualisée et parfois savante, demande de « révéler » un paysage nouveau et de le donner à voir et comprendre à ses habitants. D'où l'importance du volet pédagogique et des actions de médiation en direction de la population dans le plan de gestion que doit nécessairement comprendre un dossier d'inscription. Cette

même population qui doit être une véritable partie prenante de tout projet de candidature, ce que seuls permettent des projets conduits dans le moyen et long terme. •



Partie centrale de la Chaîne des Puys, faille de Limagne en arrière-plan. (Source : Denis Pourcher.)

Bibliographie :

- *Établir une proposition d'inscription au patrimoine mondial* (Deuxième édition, 2011), publié conjointement par les Organisations consultatives désignées par la Convention du patrimoine mondial (ICCROM, ICOMOS et UICN) et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO
- *Managing Natural World Heritage* (2012), publié conjointement par les Organisations consultatives désignées par la Convention du patrimoine mondial (ICCROM, ICOMOS et UICN) et le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO

- *World Heritage volcanoes : A thematic study. A global review of volcanic World Heritage properties : present situation, future prospects and management requirements* (2009), IUCN, Protected Areas Programme ; IUCN World Commission on Protected Areas
- *Natural World Heritage nominations : a resource manual for practitioners* (2008), IUCN, Protected Areas Programme ; IUCN World Commission on Protected Areas
- *Valeur universelle exceptionnelle : normes pour le patrimoine mondial naturel* (2008), IUCN, Protected Areas Programme ; IUCN World Commission on Protected Areas